

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2018 CS 114 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: ANIMATION NATURA 2000 DIRECTIVE OISEAUX « ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

PETIT LUBERON » – DEMANDE DE FINANCEMENT 2019-2022

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 14 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 31 octobre se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 61 présents (47) ou représentés (14) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Louise CALAIS, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Félix BOREL, Alain GUEYDON, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Sylvain LERREDE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Pierre BENAS, Jean-Pierre BOYER, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Gilles MOYNE, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Christian CHENEZ

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Serge VANNEYRE Christiane NAJI à Félix BOREL Paule DAPRES à Gisèle MAGNE Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO
Didier PERELLO à Catherine SERRA
Christian AUTARD à Roland PETIET
Michel RUFFINATI à Jean-Pierre LEROUX
Bernard FRAYSSINET à Valérie DELONNETTE
Pascal DEPOISSON à Alessandro POZZO
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER
Julien AUBERT à Stéphane SAUVAGEON
Pierre POURCIN à André BOUFFIER

Etaient excusés :

Tél: 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • ■ • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camarque, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Colfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Potavin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Arlègeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 portant désignation du site Natura 2000 FR 9310075 « Massif du Petit Luberon » en Zone de Protection spéciale ;

Vu l'arrêté du 06 novembre 2012 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9310075 « Massif du Petit Luberon » ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE l'animation de la politique Natura 2000 sur le site Natura 2000 FR 9310075 « Massif du Petit Luberon » ;
- APPROUVE le plan de financement de l'opération suivant pour la période 2019 2022 d'un montant total de 65 945 € TTC correspondant sur 3 ans à 1/4 ETP/an et à la réalisation de l'étude « Actualisation de l'inventaire des passereaux»;

Financeurs	Taux	Montant
ETAT	39 %	25 646 €
FEADER	53 %	34 871 €
Participation PNRL (ingénierie)	8 %	5 278 €
TOTAL	100 %	65 794 €

- DECIDE l'inscription de cette dépense au budget;
- S'ENGAGE à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité;
- S'ENGAGE à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire;
- PRECISE les délais de réalisation de l'opération : démarrage au 1^{er} mai 2019, achèvement au 30 avril 2022;
- S'ENGAGE à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits;
- S'ENGAGE à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires;
- **SOLLICITE** les partenaires financiers dont l'Europe au titre du programme opérationnel FEADER;
- **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

La Présidente,

La Présidente,

De 122

Nombre d'annexe(s) jointe(s): 0